

Autour de la table de shabbat n° 448 Mattot-Masséï



« Bli Neder » sans faire de vœux...pour être sûr de ne pas trébucher dans des promesses non tenues.

La Thora : un vrai Kiff !

Au début de la Paracha Mattot sont enseignées toutes les lois relatives aux vœux. D'après notre Paracha, la parole, d'un homme, a le pouvoir d'interdire une chose au même titre qu'un morceau de viande non-cacher est interdit à la consommation. C'est un Hidouch de la Thora, le contraire de ce que l'on a appris : **« les écrits restent et les paroles s'envolent »**

De nos jours on utilise rarement les vœux, mais cela peut être utilisé comme un garde-fou. En effet, une personne pourra utiliser ce moyen pour se prémunir d'une mauvaise habitude. Par exemple un homme pourra s'interdire la cigarette (ou un autre vice) en disant : « Si je reprends encore une fois ma 'clop', alors je m'interdis la consommation de tel fruit durant 30 jours... ». Si la personne emploie **un langage propre aux vœux (à demander à votre Rav)**, sa parole fera 'tomber' un interdit sur le fruit (dans le cas où il n'a pas résisté à la tentation). C'est pourquoi, beaucoup ont l'habitude de rajouter dans leur lexique l'expression : « Bli Néder » « sans faire de vœux ». De cette manière on sera sûr que notre parole ne nous fera pas trébucher dans des promesses non-respectées. Autre cas, plus courant : dire : « demain, je vais à la synagogue pour écouter le cours du Rabin... » Il convient de dire « Bli Neder » car puisque notre parole est liée avec une Mitsva (celle de l'étude de la Thora) donc notre parole tombera inévitablement dans le

domaine des vœux même si on n'emploie pas une forme d'expression propre aux vœux.

La Michna dans Nédarim 48 traite d'un cas plus compliqué, celui où l'on interdit à son prochain l'utilisation de ses biens. En effet, un homme peut s'interdire la consommation de tel aliment, il peut **aussi** interdire à son ami l'utilisation de **ses** biens. Ce qu'on nomme 'Moudar Hanaha'.

Un cas connu du temps du Talmud c'est Rabbi Akiva, au moment où il voulait se marier avec Ra'hel, la fille du milliardaire Kalba Savoua. Son futur beau-père a mis en garde sa fille de ne pas se marier avec Akiva (car jeune, Akiva était **un parfait inculte**). Et si elle passait outre, il lui interdirait sous forme de vœux tous ses biens. Sa fille n'écoula pas son père et Barou'h Hachem épousera Rabbi Akiva. Les deux mariés vivront **près de 24 années dans la plus grande pauvreté** jusqu'à ce que le beau-père se rende compte de la grandeur de son gendre et se délie de son vœu avec l'aide des Sages. Revenons à la Michna de Nédarim qui, elle, enseigne que lorsque l'on interdit à son prochain ses biens, cela inclut ses livres (Qodech). Conclusion, son ami ne pourra pas étudier dans les livres de celui qui a fait le vœu. Le commentaire de l'époque médiévale « Avraham de la Montagne » pose une très intéressante question. En effet, il existe un principe de la Thora : **les Mitsvots n'ont pas été données pour notre profit, « Lav Léhanot Nitnou »**. C'est à dire que la Mitsva est un commandement du Roi des rois afin que l'homme prenne sur lui **le joug de**

la Thora, et non pour que l'homme en tire profit. C'est vrai qu'un homme cherchera son plaisir dans l'application de la Mitsva, mais l'intention du Créateur est que l'homme prenne sur lui le joug des Mitsvots. Une preuve que rapportent ces commentaires, un homme, qui interdit à son ami de profiter de ses biens, pourra quand même lui prêter son Chofar dans lequel il a l'habitude de souffler à Roch Hachana. Ceci est la preuve que le vœu n'interdit pas les Mitsvots, justement à cause du principe que les commandements n'ont pas été donnés à l'homme pour qu'il profite et ait du plaisir. D'après cela, Rabbi Avraham demande avec beaucoup de justesse, pourquoi la Michna interdit l'utilisation des livres (de Thora) de son ami (car le vœu interdit de profiter or les Mitsvots n'ont pas été données pour jouir d'elles). Sa réponse formidable c'est qu'il faut distinguer entre les Mitsvots et l'étude de la Thora. Pour toutes les Mitsvots de la Thora le principe est vérifié : les Mitsvots ont été données pour accomplir **uniquement la volonté de Hachem** (sans la recherche du plaisir). Le principe est vérifié pour toutes les Mitsvots qui sont liées avec l'acte (Comme prendre le Loulav à Soukot, les Tephillin etc.). Cependant pour l'étude de la Thora, la Mitsva est précisément **lorsque l'on tire du profit** de son étude. Avoir **du délice** dans son étude, comme le Roi David disait déjà :

« **Les commandements de Hachem sont droits et réjouissent mon cœur** » C'est la raison pour laquelle les endeuillés n'ont pas le droit d'étudier la Thora car elle est source de réjouissance. Donc puisque l'étude de la Thora est liée avec le plaisir, alors les vœux, qu'il fera porter sur son ami concernant ses biens, entraînent qu'il sera interdit à ce dernier d'ouvrir les livres de son ami (pour les étudier). Dans le même sens, le IgléTal écrit dans sa préface : « Certains étudient la Thora en disant ne pas rechercher le plaisir afin que leur étude soit plus « Lichma »/au Nom de Hachem. **C'est une erreur.** L'étude doit amener l'homme à **se délecter** dans l'approfondissement de textes saints »

FORMIDABLE ! (Par la même occasion on souhaitera beaucoup de réussite à tous les valeureux Bahourims de France et d'ailleurs qui vont entamer bientôt le grand saut dans les Yéchivots Guedolots en Israël ou Angleterre (Beth Chmaïa ou Gateshead...) et on leur souhaitera une grande réussite et **beaucoup de Kiff** dans leur étude.

Seulement, pour nos érudits il reste que le Taz sur le Choul'han Arou'h (221.11 sq 40) apprend autrement. A l'époque de la Guémara les gens louaient des livres car ils étaient rares. Donc le fait de prêter à son ami un livre signifiait faire une belle « fleur » car il n'avait pas à en déboursier ni le prix de l'achat ni de la location. Donc dans le cas où son ami faisait un vœu de profiter de ses biens, l'utilisation de ses livres devenait interdite à cause du gain (pécuniaire) tiré. (Dans le même esprit, voir le Ksott (72.34))

On pourra répondre que même que le Taz est d'accord fondamentalement que l'on doit étudier dans la joie, seulement ce n'est pas la raison principale de la Mitsva (Voir aussi Kéhilot Yakov Bérahot 22).

Le Sippour

L'appartement de la discorde

Cette semaine puisque nous sommes "Bein Hamétsarim" (la période des trois semaines entre le 17 Tamouz et le 9 Av), j'ai choisi cette histoire véridique afin de nous faire réfléchir sur nos relations parfois conflictuelles avec nos proches et des conséquences insoupçonnables qu'elles peuvent entraîner. Cela remonte à plus de 70 ans en arrière dans l'ancien Ychouv de Jérusalem (Méa Chéarim et ses environs). Dans les années 50, la situation pécuniaire était catastrophique : la population souffrait du manque de nourriture. Une jeune famille typiquement juive reçut alors une offre très alléchante d'un proche parent installé à New York. Une place se libérait dans un magasin de Judaïca de la grande métropole américaine, avec en plus un appartement mis à leur disposition. La proposition était très intéressante et le chef de famille se rendit chez son Rav pour lui demander conseil. Le Rav lui demanda qu'il vérifie en premier lieu s'il existait des institutions de Thora pour ses enfants. Le père se renseigna et effectivement la réponse provenant de New York était positive, il existait effectivement deux écoles orthodoxes pour garçons et filles de très bonne qualité à proximité de leur habitation. Au final la famille Yéroushalmite immigra vers le Golden State, les USA. Le changement de vie était saisissant : passer de Méa Chéarim des années 50 vers la grande métropole américaine. Les deux enfants du couple étaient ébahis devant ce nouveau monde. La petite famille s'installa dans un agréable appartement proche du travail du père et les enfants furent scolarisés dans les meilleures écoles religieuses. Les années passèrent, le fils et la fille

grandirent suivant le système d'éducation américain (par contre la famille ne grandit pas). Le jeune garçon devint Bahour Yéshiva puis vint le moment des présentations. Le fils (pour les besoins de l'histoire on l'appellera Moshé) trouva "chaussure à son pied" : une jeune fille qui lui ressemblait au niveau religieux et de ses aspirations de vie. Le jeune couple s'installa dans un appartement acheté par les beaux-parents. Seulement les chemins de la Providence sont parfois difficiles à comprendre, les parents de Moshé trouveront la mort dans un tragique accident de voiture sur une des voies rapides de New York. Durant cette même période difficile leur jeune fille (on l'appellera Sarah) trouvera son Zivoug et se maria. Les mois passèrent après le décès des parents et il se développera entre Moshé et Sarah une incompréhension au sujet de l'héritage. En effet, les parents défunts avaient laissé derrière eux un appartement en propriété dans lequel Sarah habitait avec son nouveau mari. Moshé préviendra sa sœur en disant : "Du point de vu de la Thora je suis l'aîné et j'ai droit à tout l'héritage (ndlr c'est seulement dans le cas où il n'y a que des filles qu'elles héritent. Ce n'est que dans les cas de donations du vivant des parents que les filles héritent à part égale). Seulement **je ne désire pas te faire la vie dure, je suis d'accord que tu gardes la moitié, l'autre moitié c'est pour moi de juste droit.** " Sarah répondit : "**Mais toi, tu as déjà un appartement offert par tes beaux-parents et moi je n'ai rien du tout.** Je n'ai pas d'aide de mes beaux-parents ni de nos parents, Paix en leurs âmes. Je tiens à recevoir l'intégralité de l'appartement comme cela, chacun aura son appartement". Moshé restait sur sa position et Sarah également, ne voulait plus discuter. La situation empirait et ne trouvait pas de solution jusqu'au point où les deux enfants rompèrent les liens. Le fils prit une décision extrême : vendre l'appartement sans l'avis de sa sœur. Il réussit à le vendre et monta en Erets. Moshe continua son étude en Terre Sainte sans avoir de nouvelles de Sarah. Des dizaines d'années passèrent, Moshé devint Rosh Yeshiva. **Cependant durant toutes ces années son couple n'avait pas d'enfants.** Sa Yeshiva accueillait des dizaines de Bahourims en particulier d'Amérique. Un jour le Mashguiah (responsable spirituel) informera le Rosh Yéchiva qu'un des élèves était malade alité dans sa chambre et qu'il ne pouvait pas venir assister aux cours. Le Rav Moshé se déplacera au chevet du malade et il

comprit que son état nécessitait une hospitalisation. Le jeune sera transporté en ambulance vers l'hôpital le plus proche. C'est le Rosh Yeshiva qui accompagna le jeune Bahour car les différents Rabanim de la Yéchiva ne pouvaient pas l'accompagner. Durant le transfert, le Rav s'enquerra des coordonnées de sa famille. Le Rav contacta directement la famille du Bahour qui habitait en Amérique. Le père du garçon dira : **Surtout faites bien attention à mon fils, car c'est notre unique !** J'arrive au plus tôt." Au bout de deux jours, le père arriva à l'hôpital et se rendit à son chevet. A côté du lit se trouvait le Rosh Yeshiva qui salua le père et lui demanda des précisions sur sa famille et sa belle-famille. Il lui répondit qu'il n'avait jamais connu ses beaux-parents, car ils étaient décédés quelques temps avant son mariage. En entendant ces paroles, cela fit "Tilt" dans les oreilles du Rosh Yeshiva. Il demanda si le nom de jeune fille de sa femme n'était pas un tel, le père répondit par l'affirmative. Il ne faisait plus de doute : **la mère du malade était sa sœur donc le malade c'était son neveu !** Rav Moshé demanda au père que sa femme vienne en Erets au chevet de son fils (qui était très mal en point). Le père avait compris la gravité de la situation. Le Rosh Yéchiva ajouta qu'il fasse tout son possible pour que sa femme pardonne le passé et que **par ce mérite le jeune Bahour retrouve la santé.** Lors de l'arrivée de sa femme le père fit de son mieux pour apaiser la rancœur accumulée par sa femme contre son frère, afin que leur fils recouvre la santé et il dévoila l'identité du Rosh Yeshiva de leur fils : Moshé, son frère. **Sarah accepta la nouvelle situation, et pour la santé de son fils pardonnera entièrement toutes les années de querelles et d'inimitiés** suite à la vente intempestive.

Enfin, le Bahour recouvra la santé et dans l'année qui suivra, le Rosh Yeshiva méritera d'avoir un fils après des dizaines d'années d'attente. Sans commentaires.

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut. David Gold

Tél:00972 55 677 87 47, adresse mail : dbgo36@gmail.com

Une Téphila pour le retour de tous les captifs de Tsion à Gaza et la protection des soldats et de la population d'Israël

Une Brakha à tous les Bahours Yéchiva et Avréhims en Erets et dans le monde.